

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 27 (1997)
Heft: 9

Artikel: Nicole Fichter : quel avenir pour les soins à domicile?
Autor: Probst, Jean-Robert / Fichter, Nicole
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GE

Nicole Fichter: quel avenir pour les soins à domicile?



Nicole Fichter, présidente du comité de direction des soins à domicile

Photo Y. D.

Durant dix ans, Nicole Fichter fut directrice des soins infirmiers à l'Hôpital cantonal de Genève. Au printemps dernier, elle a été nommée responsable de l'organisation des soins à domicile. Portrait d'une femme dynamique dont les retraités genevois attendent beaucoup...

A Genève, trois services sont réunis: l'Agad (ménage, soins de confort), l'Apado (repas, télécontact) et le Sascom (soins infirmiers). Ils totalisent 1500 collaborateurs, répartis en 22 centres d'action et le budget annuel se monte à 94 millions de francs.

– **M^{me} Fichter, avez-vous décidé des changements importants par rapport à ce qui se faisait auparavant dans le domaine des soins à domicile?**

– Non, il s'agit d'un travail dans la continuité. Le comité de direction aura un rôle de coordination et il devra veiller à renforcer la collaboration au niveau des centres de santé et de l'action sociale. Il s'agira de coordonner les différents services, afin que le client soit au centre du

dispositif. Il est important de renforcer le service à la clientèle et son efficacité.

– **Ces services seront décentralisés dans 22 centres. Existents-ils tous, ou faudra-t-il en créer de nouveaux?**

– Ils existent déjà et on y trouve des infirmières, des aides hospitalières, des aides ménagères et des assistants sociaux.

– **Comment font les personnes âgées qui**

ont besoin de ces aides à domicile? Qui les renseigne, qui les envoie, qui les prend en charge?

– Les médecins de la ville suggèrent à leurs clients de prendre contact avec nos services; les hôpitaux ont également des contacts avec la structure faîtière. A l'Hôpital cantonal, nous avons mis en place une arcade d'information. L'Hospice général dirige les gens vers les structures de quartiers.

– **Depuis quelques années, l'aide à domicile est devenue une priorité. Allez-vous poursuivre dans cette voie?**

– Je pense qu'il y a effectivement des gens qui préfèrent être soignés à domicile. De manière générale, on va vers une prise en charge ambulatoire. Dans ces cas, les patients entrent à l'hôpital pour une petite intervention, au maximum durant 24 heures et reçoivent ensuite des soins chez eux. Les personnes âgées préfèrent se retrouver dans leur environnement familial. Cela dit, il y a bon nombre de situations où l'hôpital devient une nécessité.

– **Si le but est justement de développer les soins à domicile, on peut imaginer que les journées d'hôpital économisées vous fourniront un supplément de travail?**

– Cela se fera certainement dans ce sens, mais – cela a déjà commencé –

un effort particulier sera mis sur la formation. Il faudra poursuivre la formation continue des professionnels pour favoriser «l'hospitalisation à domicile».

– **Pensez-vous que tout a été mis en place pour informer les personnes âgées qui auront recours à vos services?**

– Il y a effectivement tout un dispositif à développer. Sous quelle forme, je ne peux pas encore le dire exactement. Je pense qu'il y aura lieu de les informer par des brochures, distribuées dans les quartiers et d'autres moyens d'information seront à développer.

– **Si on dit aux personnes âgées qu'il y aura moins de journées hospitalières et un développement des soins à domicile, ne pensez-vous pas qu'elles vont s'inquiéter?**

– L'idée est en fait d'assurer une continuité des soins. Lorsque la phase de prise en charge aiguë de la maladie ou d'un handicap est passée, il doit y avoir un suivi à domicile. D'où le lien important entre l'hôpital et le domicile et vice-versa.

J.-R. P.

Adresses utiles

SERVICES PRIVÉS d'aide et de soins à domicile du canton de Genève. Tél. 022/827 84 84.

SASCOM: service d'aide et de soins communautaires. Tél. 022/827 84 11. 7 jours sur 7. Infirmières de 8 h à 22 h.

AGAD: association d'aide à domicile. Tél. 022/827 85 50. 7 jours sur 7, de 7 h à 20 h.

APADO: repas à domicile: tél. 022/827 85 00. Télécontact: tél. 022/827 84 50. Fermé samedi et dimanche. Informations de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

ASID: coopérative des soins infirmiers. Tél. 022/301 31 11. 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.